

## Volet 1

### Appui à la concrétisation de projets d'investissement – SOUS-VOLET A – Réalisation d'études de faisabilité

#### Avant de déposer votre demande, assurez-vous :

- d'avoir lu attentivement le [Guide de présentation des demandes](#);
- que votre entreprise a un site web en version française;
- que votre entreprise est immatriculée au Québec, y a un établissement et y exerce activement une activité;
- que les dépenses ont été engagées après la date de transmission de votre demande;
- que la durée totale de réalisation de votre projet est inférieure à 12 mois;
- qu'au moins 50 % du financement provient de source privée;
- de soumettre une seule demande d'aide financière par projet.

#### Liste de vérification des documents obligatoires :

- [Le formulaire de demande d'aide financière](#), dont la page Déclarations et consentement », dûment rempli et signé
- Une description détaillée de l'entreprise et du projet (annexer au besoin un document)
- États financiers annuels des deux dernières années (au moins une « Mission de compilation») ou états financiers prévisionnels sur deux ans pour une entreprise en démarrage).
- Les offres de service conformes à [l'annexe A](#)
- [Une preuve de conformité au regard des exigences liées à la francisation](#) pour les entreprises de 50 employés ou plus depuis plus de 6 mois.
- Une copie de la déclaration de conformité au Programme d'accès à l'égalité en emploi pour une entreprise à but lucratif de plus de 100 employés et dont l'aide financière est de 100 000 \$ ou plus;
- Une copie des règlements généraux pour les entreprises d'économie sociale ;
- Tout autre document requis selon la nature du projet.

Il est possible que des documents supplémentaires vous soient demandés lors de l'analyse.

## Volet 1

### Appui à la concrétisation de projets d'investissement – SOUS-VOLET B – Diagnostic numérique, plan numérique, plan de mise en œuvre

#### Avant de déposer votre demande, assurez-vous :

- d'avoir lu attentivement le [Guide de présentation des demandes](#);
- que votre entreprise a un site web en version française;
- que votre entreprise a moins de 250 employés et un chiffre d'affaires d'au moins 2,5 M\$;
- que votre entreprise est immatriculée au Québec, y a un établissement et y exerce activement une activité;
- que les dépenses ont été engagées après la date de transmission de votre demande;
- qu'au moins 20 % du financement provient de source privée;
- qu'il s'agit de la seule demande d'aide financière pour le projet concerné;
- que la durée totale de réalisation de votre projet est inférieure à 12 mois.

#### Liste de vérification des documents obligatoires :

- Le [formulaire](#) dûment complété, incluant l'autodiagnostic – Audit 4.0.
- Le formulaire « Identification du représentant du CA » et « Consentement » signé (disponible pour téléchargement à partir de [ClicSÉOUR](#));
- Une description détaillée de l'entreprise et du projet ainsi que le montage financier de ce dernier;
- Une planification stratégique récente conforme à [l'Annexe C](#);
- Les états financiers annuels des deux dernières années (au moins une « Mission de compilation »);
- Des offres de services conformes à [l'Annexe A](#);
- Le curriculum vitae de l'auditeur-accompagnateur (si celui-ci n'est pas membre du Consortium des auditeurs);
- [Une preuve de conformité au regard des exigences liées à la francisation](#) pour les entreprises de 50 employés ou plus depuis plus de 6 mois;
- Une copie de la déclaration de conformité au Programme d'accès à l'égalité en emploi pour une entreprise à but lucratif de plus de 100 employés et dont l'aide financière est de 100 000 \$ ou plus;
- Dans le cas des entreprises d'économie sociale, une copie des règlements généraux;
- Le plan numérique issu de la démarche du sous-volet B et la fiche de mi-mandat pour les projets de mise en œuvre et/ou choix de solutions technologiques;
- Tout autre document requis selon la nature du projet.

Il est possible que des documents supplémentaires vous soient demandés lors de l'analyse.

## Volet 1

### Appui à la concrétisation de projets d'investissement – SOUS-VOLET C – Mise en œuvre d'un plan d'action et d'un plan numérique

Avant de déposer votre demande, assurez-vous :

- d'avoir au préalable réalisé un diagnostic et un plan numérique issu de la démarche du sous-volet B;
- que votre entreprise a un site web en version française;
- que votre entreprise emploie 250 personnes ou moins et a un chiffre d'affaires est d'au moins 2,5 M\$;
- que votre entreprise est immatriculée au Québec, y a un établissement et y exerce activement une activité;
- que les dépenses ont été engagées après la date de transmission de votre demande;
- qu'au moins 50 % du financement provient de source privée;
- que la durée totale de réalisation de votre projet est inférieure à 12 mois
- que le projet précédent est terminé, le cas échéant.

Liste de vérification des documents obligatoires :

- Le [formulaire de demande d'aide financière](#), dont la page «Déclarations et consentement», dûment rempli et signé;
- Le plan numérique issu uniquement de la démarche du sous-volet 1B, réalisé ou mis à jour au cours des 24 derniers mois ;
- Les états financiers annuels des deux dernières années (au moins une «Mission de compilation»)
- Les offres de service conformes à [l'Annexe A](#)
- [Une preuve de conformité au regard des exigences liées à la francisation](#) pour les entreprises de 50 employés ou plus depuis plus de 6 mois.
- Une copie de la déclaration de conformité au Programme d'accès à l'égalité en emploi pour une entreprise à but lucratif de plus de 100 employés et dont l'aide financière est de 100 000\$ ou plus;
- Dans le cas des entreprises d'économie sociale, une copie des règlements généraux
- Tout autre document requis selon la nature du projet

Il est possible que des documents supplémentaires vous soient demandés lors de l'analyse.